Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 056-245614417-20260430-2026_067-DE

Roi Morvan Communauté

Extrait du registre des délibérations
Séance du 30 avril 2026

L'an 2026, le jeudi 30 avril à 17H30, le conseil de communauté de Roi Morvan Communauté, légalement convoqué le 24 avril, s'est réuni à sous la présidence de Monsieur Sébastien WACRENIER, Président de la Communauté de Communes.

Etaient présents :

Délégués titulaires : *Mesdames et Messieurs : Gilles BERNARD, Benoît BERNY, Jean-Michel BOUEDEC, Myriam CHENAIS, Claudine CORFDIR, Bernard COSPEREC, Renée COURTEL, Paul COZIC, Christian FAIVRET, Marilyne FEBVIN, Maryse FLEGEO BRACHET, Bérangère FRITZ, René GRY, David GUILLOUX, Jean-Luc GUILLOUX, Eric JEAN, Michel LAVOLE, Martine LE BARTZ, Erwan LE CORRE, Monique LE CREN, Solenn LE FERREC, Annie LE GAL, Jean-Charles LOHE, Michel MORVANT, Caroline NENEZ, Pierre-Marie QUESSEVEUR, Fabrice RAUD, Yvonne RAYER, Benoît RIVALAN, Natacha SANNIER, Daniel SKOCZ, Morgane ULLIAC, Liliane VAILLANT, Sébastien WACRENIER*

Délégués suppléants : *Mesdames et Messieurs : /*

Etaient absents / excusés : *Mesdames et Messieurs : Laurent BOUKANDJA, Christophe CARARIC, Floriane GUILLANIC, Annie LE GOFF, Thierry LE NY, Gwendoline LE STER, Gérard RIO, Laëtitia ROYANT, Raymond SIOU, Corinne VOLA*

Pouvoirs : Laurent BOUKANDJA à Martine LE BARTZ, Floriane GUILLANIC à Michel MORVANT, Thierry LE NY à Yvonne RAYER, Gwendoline LE STER à Paul COZIC, Laëtitia ROYANT à Sébastien WACRENIER, Corinne VOLA à Jean-Luc GUILLOUX

Nombre de membres au conseil :	***44***
Présents :	***34***
Votants :	***40***

Le quorum de 23 membres présents est atteint

A été nommée secrétaire de séance : Renée COURTEL

2026_067

Services à la population – Multi-accueil de Guémené/Scorff – Versement du fonds de concours au titre de l'année 2024

Par délibération du 11 décembre 2009, le Conseil Communautaire a approuvé le principe du versement d'un fonds de concours, aux communes gestionnaires d'un multi-accueil, à savoir les communes de Guémené/S, Ploërdut et Gourin, à hauteur de 50% de leur reste à charge.
La commune de Guémené/Scorff a transmis à Roi Morvan communauté tous les éléments permettant de déterminer le montant du fonds de concours au titre de l'année 2024.
Sur la base de ces éléments, le montant du fonds de concours communautaire à verser au titre de l'année 2024 s'élève à 32 762.50 €.

Nota : La commune doit prendre une délibération concordante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver le versement d'un fonds de concours de 32 762.50 € pour la gestion 2024 **du multi-accueil de Guémené/S.**

→ ***Adopté à l'unanimité***

Pour extrait certifié conforme
Le Président,
Sébastien WACRENIER

ROI MORVAN Communauté